

La Lettre d'information de l'APMAD



Été Automne 2024

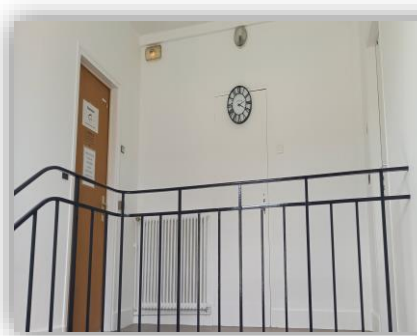


L'APMAD

✚ Une entrée plus accueillante

La Ville de Saint Fargeau Ponthierry, propriétaire des bâtiments sis au Pôle de Santé, a mis à profit l'été pour procéder à la réfection de la cage d'escalier conduisant au 1^{er} étage du bâtiment de gauche – Pôle Santé - et occupé par l'APMAD depuis 42 ans.

Les volets manquants ont également été remis en place, offrant plus de fraîcheur au personnel, durant les chaudes journées estivales.



Prochainement

APMAD SSIAD

Service de Soins Infirmiers A Domicile

98 avenue de Fontainebleau

77310 SAINT FARGEAU PONTIERRY

APMAD

Association pour le
Maintien à Domicile

St Fargeau Ponthierry

et Environs

gérant le SSIAD

Service de Soins Infirmiers
A Domicile

98 av. de Fontainebleau
77310 St Fargeau Ponthierry

Téléphone : 01 64 38 12 40

apmad@wanadoo.fr

Le SSIAD et VOUS

Personnes prises en charge par le SSIAD

vos avis nous intéressent !

Les documents d'accueil actualisés

Dès le printemps 2024, sous l'impulsion du directeur, Patrick BOUCHARD, le Livret d'Accueil de la personne accompagnée, la Charte Qualité, le Règlement de fonctionnement (liste non exhaustive) ont été refondus pour actualiser les données, simplifier la lecture et la recherche des informations, dans le respect des dispositions légales.

Par ailleurs, la nouvelle équipe dirigeante a également actualisé la **procédure de traitement des plaintes et réclamations** dans le respect des droits des usagers. (réf Loi 2002 portant sur la rénovation de l'action sociale et médico-sociale ainsi que le référentiel de l'Évaluation Continue Qualité). Cette procédure apparaît dans le nouveau Règlement de Fonctionnement du SSIAD remis à chaque personne accompagnée.

Enquête de satisfaction des personnes accompagnées et expression pour le Projet d'Établissement

Cette année, l'Enquête de satisfaction adressée aux personnes accompagnées revêt un **double objectif** :

- Connaître leurs niveaux de satisfaction sur les interventions du SSIAD
- et également les associer aux réflexions dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Établissement en cours de préparation

Rappelons que cette enquête est obligatoire pour le SSIAD et qu'elle permet à chacun/e d'exprimer librement et anonymement ses remarques, ses besoins dans le cadre de sa prise en charge, selon des critères professionnels définis par métier : accueil, aides-soignants, infirmiers, infirmière coordinatrice et direction.

Ce document servira également de support pour favoriser les suggestions dans le cadre du Projet d'Établissement en cours d'élaboration.

*Projet d'Établissement : document de management, de pilotage, de contrôle de l'activité du SSIAD pour 5 ans.

L'équipe soignante mieux identifiée

Après l'application d'un logo APMAD de format plus gros sur les blouses des soignants dès juin 2023, le SSIAD poursuit son effort d'identification avec le marquage des véhicules circulant sur les 13 communes de son territoire géographique d'intervention



Retrouvez
L'APMAD sur

www.apmad.fr

Secteur géographique d'intervention du SSIAD

Arbonne la Forêt, Barbizon, Boissise le Roi, Cély en Bière, Chailly en Bière, Fleury en Bière, Perthes en Gâtinais, Pringy, Saint Germain sur Ecole, Saint Martin en Bière, , Saint Sauveur sur Ecole, Saint Fargeau Ponthierry, Villiers en Bière.

Présidente

Hélène DECLERCQ

La nouvelle
plaquette est parue

